

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

N° 15-2020

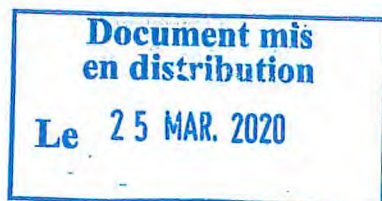
Papeete, le 25 MARS 2020

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par les représentants Messieurs Antonio PEREZ et Luc FAATAU



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1852/PR du 23 mars 2020, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

Ce projet de collectif budgétaire permet de mettre en œuvre et de financer des mesures budgétaires pour faire face à l'état d'urgence sanitaire sans précédent liée à la pandémie du Covid-19, et à ses répercussions directes et rapides sur la vie économique et sociale du pays.

Le confinement imposé par les autorités a impacté de manière dramatique tous les secteurs d'activités, et particulièrement les secteurs du tourisme, du transport, de la restauration et de l'évènementiel.

Pour accompagner ces entreprises obligées de fermer du jour au lendemain, le gouvernement engage à ce titre la mise en place d'un plan de sauvegarde économique (cf. annexe au rapport) au moyen de mesures budgétaires d'ampleur en faveur de l'emploi et de l'activité.

Le gouvernement instaure un dispositif exceptionnel de revenu minimum de solidarité pour éviter les faillites et les licenciements économiques dans les entreprises contraintes de réduire, voire de suspendre leur activité, pour un coût estimé à 8 milliards F CFP.

Par ailleurs, une dotation de 19,270 milliards F CFP vient compléter les missions « dépenses imprévues » afin de doter l'exécutif d'une source de financement rapidement mobilisable en cas d'évolution alarmiste de la situation.

L'évaluation totale des mesures visant à réduire les impacts de cette crise sanitaire sur notre économie prévues dans le présent collectif s'établit à 29,520 milliards F CFP. Son financement est essentiellement réparti entre d'une part, un abattement des dépenses de la collectivité pour un montant de 21,291 milliards F CFP, et d'autre part, par une reprise anticipée d'une partie (10,828 milliards F CFP) du montant disponible mis en réserve.

I. Des réductions de dépenses de l'administration ...

L'urgence de la mise en place de ce plan d'envergure passe nécessairement par une réduction massive des dépenses publiques pour dégager des sources de financement immédiatement disponibles en faveur de la sauvegarde des emplois dans les entreprises.

À cet effet, l'administration est mise à contribution, par le biais d'une réduction des charges de personnel de l'ordre de 3,782 milliards F CFP, d'une diminution de 40 % , soit 2,300 milliards F CFP des dotations d'exploitation aux établissements publics à l'exception de l'institut Louis Malardé et du centre hospitalier de la Polynésie française, et d'une baisse de certaines dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,644 milliards F CFP.

En outre, il est proposé dans un premier temps d'abattre 5,405 milliards F CFP de crédits de paiement (CP) au sein des 9,447 milliards F CFP de CP libres d'engagement en vue de servir principalement l'avance en compte courant accordée à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui d'un montant de 2,1 milliards F CFP, et afin de redéployer une partie des crédits d'autofinancement sur la mission de dépenses imprévues. La réduction des CP est proposée sur des opérations financées exclusivement en fonds propres, à l'exception des crédits logés à la mission « santé ».

Plus encore, dans un effort de solidarité applicable à toutes les instances publiques, il est proposé de retenir un montant de 5 milliards F CFP correspondant approximativement à 30 % de la dotation au fonds intercommunal de péréquation (FIP) au titre de l'exercice 2020, ainsi que 40 % des dotations à l'assemblée de la Polynésie française (916 millions F CFP), au conseil économique, social, environnemental et culturel (38 millions F CFP) et à l'autorité de la concurrence (7 millions F CFP).

Enfin, dans le même élan, les subventions au GIE Tahiti tourisme pour les actions de promotion ainsi qu'à Fare Rata sont respectivement amputées de 700 millions F CFP et de 500 millions F CFP.

II. ... En faveur des mesures pour préserver les emplois et l'activité des entreprises

En complément de ces économies de dépenses, est prévue la reprise par anticipation d'une partie des réserves, qui s'établiront après le vote de ce projet de collectif, à une somme de 11,005 milliards F CFP.

Ce reliquat, additionné à une enveloppe de 19,270 milliards F CFP + 400 millions F CFP (déjà inscrits en BP 2020) allouée aux missions « dépenses imprévues » servira, en tant que de besoin, à la continuité du plan de sauvegarde économique, ou au financement de mesures de relance de l'économie.

Pour l'heure, le gouvernement soutient les travailleurs indépendants et les salariés des entreprises en difficulté, par la création d'un revenu minimum de solidarité d'un montant de 100 000 F CFP afin de leur garantir un moyen de subsistance et de maintenir leurs emplois. Il est ainsi prévu d'abonder les régimes sociaux de la CPS, par des subventions au régime général des salariés (RGS) de 6,2 milliards F CFP et au régime des non salariés de 1,8 milliard F CFP. Dans la même mesure, un complément d'1 milliard F CFP est inscrit au compte d'affection spéciale FELP pour les conventions d'accès à l'emploi (CAE) émergeant au régime de solidarité (RSPF).

Par ailleurs, le gouvernement a pris des mesures pour limiter l'impact de la crise sur la trésorerie des entreprises et leur faciliter l'accès au crédit.

Aussi, le dispositif de prêt à la relance d'entreprise (PRE) géré par la société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) est modifié dans le sens d'un allègement du taux d'intérêt et des conditions d'attribution du prêt. Le coût de cette mesure, évalué à 477 millions F CFP, permettra d'atteindre une enveloppe annuelle de 702 millions F CFP dédiée au PRE.

De plus, une avance en compte courant d'un montant de 2,100 milliards F CFP est accordée à Air Tahiti nui (ATN) pour pallier la suspension de son activité à compter de la date du 28 mars compte tenu de la fermeture des frontières de la Polynésie française, ainsi que des pays que ATN dessert. L'objectif étant d'assurer *a minima* le remboursement des échéances d'emprunts de la compagnie aérienne contractés l'an passé.

En outre, afin de maintenir les évasans sur Tahiti et Moorea, le Pays entrera au capital de la société Tahiti Nui Helicopter pour lui accorder une avance en compte courant de 200 millions XPF.

Enfin, les dépenses en matière d'actions sanitaires et sociales sont complétées de 1,450 milliard F CFP, réparties en 1,050 milliard F CFP consacrés au domaine de la santé (dont 200 millions F CFP relatifs aux évasans dans les îles Marquises), et 400 millions F CFP affectés au RSPF au titre de la hausse des allocations familiales qui passent de 10 000 F CFP à 15 000 F CFP.

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 25 mars 2020, le projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020, tel qu'amendé, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Luc FAATAU



**VICE-PRESIDENCE,
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES,
en charge des grands travaux
et de l'économie bleue**

PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

- Emplois, Entreprises, Patentés,
- Personnes en situation de précarité et d'urgence sociale (RSPF, MATAHIAPO ISOLES, SDF)



PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

LA SITUATION DE CRISE SANITAIRE NECESSITE UNE REACTION FORTE ET SOLIDAIRE DE TOUS POUR PASSER LA PERIODE DE CONFINEMENT PUIS DE CRISE ECONOMIQUE. NOUS SOMMES EN ETAT D'URGENCE NATIONALE ET LE CONSEIL DES MINISTRES DE NOTRE PAYS A DECLARE L'ETAT DE CALAMITE NATURELLE ET DE CRISE SANITAIRE NOUS ENGAGEANT A PRENDRE DES MESURES FORTES.

1. DES MESURES ECONOMIQUES ET FINANCIERES EXCEPTIONNELLES A L'ATTENTION DES SALARIES, DES PATENTES, DES ENTREPRISES, DES FAMILLES EN PRECARITE SOCIALE, ET DES SDF SONT PRISES.
2. LA MOBILISATION DE TOUTES LES CAPACITES FINANCIERES DU PAYS DANS L'ATTENTE DES FINANCEMENTS NATIONAUX EST ENGAGEE PAR LE PAYS AU TRAVERS D'UN COLLECTIF BUDGETAIRE MASSIF
3. DES MODIFICATIONS DU CODE DU TRAVAIL INTERVIENDRONT DANS LES MEILLEURS DELAIS.
4. L'ADMINISTRATION NON ESSENTIELLE AUX SERVICES VITAUX ET PRIORITAIRES EST CONFINEE A DOMICILE AVEC TELETRAVAIL POUR LES FONCTIONS IDENTIFIEES PAR LES CHEFS DE SERVICE ET MISE EN CONGE DE TOUS CEUX DISPOSANT DE CONGES SUR L'ANNEE (DISPOSITIF EN COURS AVEC LA DGRH ET LA DMRA DU PAYS).
5. LES ENTREPRISES, LES PATENTES DU PRIVE SONT APPELES A PASSER AUSSI EN MODE CONFINEMENT A DOMICILE AVEC MISE EN CONGE PRIORITAIRE (DROIT A CONGE ANNUEL) HORS DES SECTEURS ECONOMIQUES VITAUX (ALIMENTATION, SANTE, ENERGIE, TELECOMMUNATIONS, BANQUES, EAU, DECHETS ET ASSAINISSEMENT, TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES ET LA LOGISTIQUE LIEE A CES SECTEURS.
6. NOTRE STRATEGIE GLOBALE EST DE COUPER TOUTE ENTREE NOUVELLE DANS LE PAYS CETTE SEMAINE, D'ISOLER ET CONFINER NOS MALADES SUR DES SITES DEDIES ET SUPPRIMER TOUT CONTACT PHYSIQUE ENTRE NOUS. SI NOUS RESPECTONS CELA, NOUS SORTIRONS PLUS RAPIDEMENT DE LA CRISE SANITAIRE.
7. LORSQUE LA CRISE SERA PASSEE LE PAYS METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR RECOUVRER LES SITUATIONS AVANT CRISE EN SOUTIEN AUX POLYNESENIENS. DANS CETTE ATTENTE TOUT LE MONDE DOIT FAIRE DES EFFORTS ET RESPECTER LES CONSIGNES. LA SOLIDARITE NATIONALE EST APPELEE PAR TOUS. NOUS DEVONS NEANMOINS DÉJÀ REAGIR ENTRE POLYNESENIENS ET AVEC NOS FORCES, NOTRE DETERMINATION ET NOTRE FRATERNITE.
8. RESTER CHEZ SOI ET S'INTERDIRE TOUT CONTACT PHYSIQUE A MOINS DE DEUX METRES EST LE SEUL MOYEN DE STOPPER LE VIRUS. SOYONS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES !



PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

I- PRESERVATION DES EMPLOIS ET DE LA TRESORERIE DES ENTREPRISES

1. REPORTS D'ECHEANCES D'IMPOTS SUR ROLES (IS, IT, Patente)
 1. Report de paiement de 3 mois sans pénalités de retard pour toutes les entreprises (hors Grande Distribution et commerces d'alimentation en activité – analyse au cas par cas)
 2. Report de 2 mois des déclarations d'impôts sur rôle
2. REPORT DE DEUX MOIS DES DÉCLARATIONS DE TVA (sauf entreprise en activité notamment dans la grande distribution et commerce alimentaire).
3. PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS DE L'ADMINISTRATION
 1. Règlement accéléré des factures dues aux entreprises
 2. Remboursement accéléré des crédits de TVA
4. MORATOIRE SUR LES COTISATIONS PATRONALES
 1. Report de paiement de 3 mois sans pénalités de retard pour toutes les entreprises
 2. Règlement immédiat par le Pays du solde du FADES 2020 : 667 millions FCFP.
5. MORATOIRE SUR LES REDEVANCES D'AOT MARITIME ET TERRESTRE
 1. Suspension du recouvrement des redevances pour AOT sur toute l'année 2020, sans majoration de retard pour le secteur pericole, les parcs à poisson, les hôtels et pensions de famille, les prestataires touristiques
6. MORATOIRE SUR LES PENALITES DE NON-EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES
 1. Suspension de 3 mois de la contribution des employeurs ne respectant pas cette obligation.
7. EXONERATION DE DSPE POUR LA PERLICULTURE POUR 2020
8. EN PREPARATION DISPOSITIFS DE SOUTIENS A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES « POST CONFINEMENT » : MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL, MODIFICATION DU CSE (CREATION DE DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DES EMPLOIS ET DE SOUTIEN AUX PATENTES)



PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

II- SOUTIEN FINANCIER ET BANCAIRE

1. AUGMENTATION DES DISPOSITIFS SOFIDEP
 1. Report d'échéances, rééchelonnement de dettes sans pénalités sur les prêts octroyés par la SOFIDEP
 2. Baisse du taux d'intérêt et allègement des conditions d'octroi pour le PRE - SOFIDEP (financement de la trésorerie des TPE, PME – triplement de l'enveloppe annuelle)
2. MORATOIRE BANCAIRE EN DIRECT AVEC VOS BANQUES (communiqué FBF)
 1. Dispositifs engagés et déployés par chacune des banques en relation avec ses clients entreprises, professionnels et particuliers (jusqu'à 6 mois de reports des crédits amortissables sans frais de dossier)
 2. Augmentation des outils de Garantie avec la SOGEFOM (AFD en cours) pour la mise en place de lignes de trésorerie des entreprises en difficultés
3. MAINTIEN DES RESEAUX BANCAIRES ET POSTAUX EN SERVICE ESSENTIEL MINIMAL (délivrance des espèces aux guichets et sur DAB, flux interbancaires...)



PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

III- SOUTIEN AUX SALARIES ET PATENTES

1. CREATION D'UN REVENU EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE (3 MOIS)

1. Allocation de 100 000 FCFP accordée à tous les salariés en suspension de contrat de travail du fait du confinement pour une durée maximum de trois mois (fin à date de reprise d'activité ou au plus tard au terme des trois versements mensuels, indemnité exonérée de tout prélèvement fiscal ou social)
2. Allocation de 100000 FCFP à tous les patentés ayant arrêté leur activité du fait de la situation de crise économique et/ou de confinement.

Un formulaire et un mode opératoire seront transmis aux chefs d'entreprise et patentés dans les délais les plus brefs.

2. REPORT D'ECHEANCES BANCAIRES SANS FRAIS

1. En cours auprès de chaque établissement bancaire de la place

3. SUSPENSION DES COUPURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET TELECOM

1. Pendant 3 mois par les opérateurs EDT et OPT et appel aux communes à suspendre les coupures d'eau pour non paiement.
2. Rééchelonnement de la facturation à l'issue

4. MISE EN PPN DES MATERIELS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (gants, masques, blouses, liquides hydroalcooliques..)



PLAN DE SAUVEGARDE ECONOMIQUE

IV- SOUTIEN AUX FAMILLES EN DIFFICULTE ET URGENCES SOCIALES

1. CREATION D'UN « CAE » SOLIDAIRE : CONVENTION EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE
 1. Indemnité de 50.000 FCFP accordée à 5.000 CES – soutiens de famille pour 3 mois
 2. Création par ce biais d'un corps de CAE volontaires pour intervenir dans le dispositif cantines scolaires (gestion des bons alimentaires, préparation et colisage des repas, livraison-distribution, en relation avec les communes)

2. OPERATIONS CANTINES SOLIDAIRES AVEC LES CANTINES SCOLAIRES EN RELATION AVEC LES COMMUNES
 1. DELIVRANCE DE REPAS SUR « BONS » EMIS PAR LE PAYS A DESTINATION DES FAMILLES EN URGENCE SOCIALES, DES MATAHIAPO ISOLES ET DES POPULATIONS SDF
 2. DISPOSITIF EN COURS DE MISE EN PLACE AVEC LES COMMUNES VOLONTAIRES

3. AUGMENTATION A 15000FCFP SUR 3 MOIS DES ALLOCATIONS FAMILIALES RSPF

4. SUSPENSION DES LOYERS OPH PENDANT 3 MOIS

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF2020435DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2020-12/APF

DU 26 MARS 2020

portant modification n° 1 de la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 311 CM du 23 mars 2020 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2116/2020/APF/SG du 23 mars 2020 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 15-2020 du 25 mars 2020 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 26 mars 2020 ;

A D O P T E :

Article 1. Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du budget général, tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2019, pour un montant de 15 573 462 342 F CFP.

Ce résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté, s'élève à 37 002 517 226 F CFP décomposé comme suit :

Résultat provisoire de l'exercice 2019	15 573 462 342	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf délibération n° 2019-42 APF du 27/06/2019)	21 429 054 884	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé	37 002 517 226	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 15 168 767 111 F CFP :

Solde d'exécution provisoire 2019	5 397 665 843	F CFP
Solde antérieur reporté	3 410 079 513	F CFP
Restes à réaliser	6 361 021 755	F CFP
Besoin de financement	15 168 767 111	F CFP

Le solde disponible après affectation s'élève à 21 833 750 115 F CFP.

Article 2.- Les recettes ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

MISSION / PROGRAMME	Lig. Budgétaire / Article	LIBELLÉ	EN +	EN -
96202	781	REMUNERATION ET CHARGES Reprises sur amortissements et provisions - produits de fonctionnement	178 101 558	
		TOTAL MISSION 962	178 101 558	0
99103	002	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES Résultat de fonctionnement reporté	10 828 341 296	
		TOTAL MISSION 991	10 828 341 296	0
TOTAL GÉNÉRAL			11 006 442 854	0
SOLDE			11 006 442 854	

Article 3.- Les dépenses ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

MISSION / PROGRAMME	Lig. Budgétaire / Article	LIBELLÉ	EN +	EN -
022		DEPENSES IMPREVUES	18 470 344 986	
		TOTAL MISSION 022	18 470 344 986	0
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 578 003 690
		TOTAL MISSION 023	0	1 578 003 690
96002		ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE		
96003	6553	Dotation de fonctionnement de l'Assemblée de la Polynésie française		915 900 000
	6554	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL Dotation de fonctionnement du Conseil économique, social et culturel		37 750 000
		TOTAL MISSION 960	0	953 650 000
96202		REMUNERATION ET CHARGES		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		19 000 000
	64111	Rémunération brute		3 090 266 627
	64112	Indemnités pour travaux supplémentaires		189 516 569
	645	Charges sociales		453 115 246
	648	Autres charges de personnel		30 000 000
		TOTAL MISSION 962	0	3 781 898 442
96301		PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES		
	6552	Fonds intercommunal de péréquation		5 000 000 000
96302		PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS		
	65281	Continuité territoriale archipels		346 500 000
96304		PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE		
	674352	Etablissement de Teva		66 400 000
		TOTAL MISSION 963	0	5 412 900 000
96403		ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		62 500 000
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		66 500 000
	657451A	GIE Tahiti tourisme		189 600 000
	6744	Subventions exceptionnelles aux associations et aux autres organismes de droit privé		700 000 000
		TOTAL MISSION 964	0	1 018 600 000
96501		AGRICULTURE ET ELEVAGE		
	6524	Aides aux secteurs de l'agriculture, élevage...		60 000 000
	657351	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire		87 200 000
	674351	Vanille de Tahiti		90 000 000
96503		PECHE ET AQUACULTURE		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		51 050 000
	6523	Aides aux secteurs de la perliculture, de la pêche et de l'aquaculture,...		82 500 000
		TOTAL MISSION 965	0	370 750 000
96601		REGULATION		
	6555	Dotation de fonctionnement de l'Autorité polynésienne de la concurrence		6 800 000
	657362	Institut de la statistique		171 080 000
96603		DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES		
	652	Aides à caractère économique		230 000 000
	6527	Aides au secteur du logement,...		112 500 000
96604		REGULATION DES PRIX		
	652	Aides à caractère économique		273 000 000
		TOTAL MISSION 966	0	793 380 000

96701		TRAVAIL		
	657331C	RGS	6 200 000 000	
96702		EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
	6556D	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	1 000 000 000	
96703		FORMATION PROFESSIONNELLE		
	618	Divers services extérieurs		102 200 000
	65212	Emploi et insertion professionnelle		100 360 000
	657321	Centre des métiers de la mer de Polynésie française (ex IFM-PC)		79 715 000
	657322	Centre de formation professionnelle pour adultes		320 000 000
	657323	Etablissement public d'enseignement, de formation professionnelle agricoles		46 000 000
	657342	Centre des métiers d'art		46 416 000
		TOTAL MISSION 967	7 200 000 000	694 691 000
96801		CULTURE ET ART CONTEMPORAIN		
	657341	Conservatoire artistique		103 616 000
	657343	Te fare tauhiti nui		169 464 000
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		80 420 000
96802		PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS		
	657344	Musée de Tahiti et des îles		59 616 000
		TOTAL MISSION 968	0	413 116 000
96905		SOUTIEN A L'ELEVE		
	6568	Autres participations		72 800 000
96906		PROMOTION DES LANGUES POLYNESIENNES, PLURILINGUISME,...		
	657441A	Académie tahitienne		8 695 000
	657441B	Académie marquisienne		3 364 000
	657441C	Académie paumotu mangareva		2 284 000
		TOTAL MISSION 969	0	87 143 000
97001		OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		
	602	Achats stockés - Autres approvisionnements	100 000 000	
97002		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION		
	602	Achats stockés - Autres approvisionnements	60 000 000	
97003		VEILLE ET SECURITE SANITAIRES		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	240 000 000	
		TOTAL MISSION 970	400 000 000	0
97101		PROTECTION DE L'ENFANCE		
	657334	Fare tama hau		138 400 000
97102		SOLIDARITE		
	6556D	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	400 000 000	
	657331A	RNS	1 800 000 000	
	657333	Institut d'insertion médico éducatif		144 800 000
97104		ACCES AU LOGEMENT		
	6528	Autres aides à caractère économique		125 000 000
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		150 000 000
97106		SPORTS		
	657348A	Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française		252 800 000
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé		130 350 000
		TOTAL MISSION 971	2 200 000 000	941 350 000
97301		GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES		
	628	Divers - Autres services extérieurs		46 000 000
97302		PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS		
	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)		51 750 000
		TOTAL MISSION 973	0	97 750 000
97405		POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES		
	6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics		500 000 000
97406		MEDIAS		
	6744	Subventions exceptionnelles aux associations et aux autres organismes de droit privé		227 500 000
		TOTAL MISSION 974	0	727 500 000
97502		TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		
	628	Divers - Autres services extérieurs		67 650 000
97503		TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	200 000 000	
97504		SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)		
	606	Achats non stockés de matières et fournitures		71 500 000
	625	Déplacements et missions		76 720 000
		TOTAL MISSION 975	200 000 000	215 870 000
97603		AFFAIRES FONCIERES		
	6518	Autres - Aides à la personne		57 200 000
97604		HABITAT		
	674331	Office polynésien de l'habitat		320 100 000
		TOTAL MISSION 976	0	377 300 000
TOTAL GÉNÉRAL			28 470 344 986	17 463 902 132
SOLDE			11 006 442 854	

Article 4.- Les recettes extraordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

MISSION / PROGRAMME	Lig. Budgétaire / Article	LIBELLÉ	EN +	EN -
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 578 003 690
		TOTAL MISSION 021	0	1 578 003 690
TOTAL GÉNÉRAL			0	1 578 003 690
SOLDE			-1 578 003 690	

Article 5.- Les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 sont modifiées comme suit :

MISSION	A. P.	LIBELLÉ	EN +	EN -
906	342.2015	ECONOMIE GENERALE Subvention SOFIDEP PRE (Pret relance entreprises)	477 000 000	
		TOTAL MISSION 906	477 000 000	0
910	xxx.2020	SANTE Subvention CHPF - Matériels et équipements	492 000 000	
		TOTAL MISSION 910	492 000 000	0
915	xxx.2020 xxx.2020	TRANSPORTS Avance en compte courant à Air Tahiti Nui Avance en compte courant à Tahiti Nui Helicopters	2 100 000 000 200 000 000	
		TOTAL MISSION 915	2 300 000 000	0
TOTAL GÉNÉRAL.....			3 269 000 000	0
SOLDE.....			3 269 000 000	

Article 6.- Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 sont modifiés comme suit :

MISSION		LIBELLÉ	EN +	EN -
020		DEPENSES IMPREVUES	800 000 000	
900		POUVOIRS PUBLICS		80 000 000
901		MOYENS INTERNES		950 000 000
903		PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"		755 000 000
904		TOURISME		65 000 000
905		DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES		865 000 000
906		ECONOMIE GENERALE	352 000 000	
907		TRAVAIL ET EMPLOI		20 000 000
908		CULTURE ET PATRIMOINE		20 000 000
909		ENSEIGNEMENT		40 000 000
910		SANTE	250 000 000	
911		VIE SOCIALE		297 000 000
913		ENVIRONNEMENT		225 000 000
914		RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		1 229 126 690
915		TRANSPORTS	1 939 123 000	
916		URBANISME, HABITAT ET FONCIER		373 000 000
TOTAL GÉNÉRAL.....			3 341 123 000	4 919 126 690
SOLDE.....			-1 578 003 690	

Article 7.- Sont modifiés les libellés suivants :

Au lieu de :

305.2020 Participation au capital - Gestion des hélicoptères des îles Marquises
454.2019 Subvention CHPF – Matériels et équipements

Lire :


305.2020 Participation au capital de Tahiti Nui Helicopters
454.2019 Acquisitions de matériels et d'équipements – 2020 (covid-19)

Article 8.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire de séance,


Teura IRITI

La présidente de séance,


Sylvana PUHETINI